



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE N° 376/2025

OBJET : TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LE REHAUSSEMENT ET LE DEPLACEMENT D'UN TAMPON DE CHAMBRE TELECOM SOUS TROTTOIR RUE FELIX TISSERAND.

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2212/1 et suivants sur les pouvoirs de Police du Maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, en raison de travaux de terrassement pour le rehaussement et le remplacement d'un tampon de chambre télécom sous trottoir, il convient de réglementer la circulation sur la rue Félix Tisserand.

ARRÊTE

Article 1 – Entre le 29 septembre et le 10 octobre 2025 et pour une durée de 1 jour, le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier qui se situera au 95 rue Félix Tisserand.

Article 2 – La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par les soins de l'Entreprise « LHTP » chargée des travaux.

Article 3 – Madame le Directeur Général des Services de la ville de Nuits-Saint-Georges, Messieurs le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent arrêté.

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 17 septembre 2025.

Le Maire,


Alain CARTRON